



DECISION N° 021 / D/CNG/MAIRE/SG/2023 du...09-05-2023... portant attribution d'un Marché Public dans la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG,

Vu La Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant les dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2016 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°231 du 25 mars 1955 portant création de la Commune de Ngoulemakong ;

Vu L'Arrêté N°000057/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;

Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2023;

Vu la Décision N°01/DM/LO705/C-NGG/SG/2019 du 03 juillet 2019 Constatant la composition des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la Commune de Ngoulemakong ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 007 /AONO/LO705/C/NGG/CIPM/2023 DU 20/03/2023 relatif aux Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classes dans certaines écoles publiques dans la Commune de Ngoulemakong

Vu le Procès-verbal du 05 mai 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés

Vu la lettre N°007 /L/C/CIPM/NGG-2023 du 08 mai 2023 portant proposition d'attribution de la Lettre commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert suscité ;
Considérant les nécessités de service.

Par ces motifs ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
	Construction d'un bloc de deux salles de classes dans certaines écoles publiques	ETS SM ET FILS	16 500 000 (Seize millions cinq cent mille) FCFA	03 (Trois) mois	BIP MINEDUB

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ngoulemakong, le 09 MAY 2023



Albert Anicet Akoo

Je soussigné, Madame **MEDJO EPSEE EBOLO SYLVIE**, Directeur Général des ETS SM ET FILS Tél : 699 64 27 74, certifie avoir reçu de Mr ENOA MINFOUMOU Evariste, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef de Service du Marché, la Décision me constituant Adjudicataire de la Lettre Commande ci-dessus à laquelle je me soumets en date du. **10-05-23**.....

L'Adjudicataire



Je soussigné, ENOA MINFOUMOU Evariste, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, certifie avoir notifié à Madame MEDJO EPSEE EBOLO SYLVIE Directeur Général des ETS SM ET FILS, Tél : 699 64 27 74, la décision d'attribution ci-dessus, le constituant Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, décision à laquelle les ETS SM ET FILS déclarent se soumettre.

Ngoulemakong, le. **10-05-23**

Le Chef Service du Marché



*Enoa Minfoumou
Evariste Agnand.
Ingénieur En Génie Civil*